

Solidaires ne siègera pas au CCFP reconvoqué sur le projet de décret congé pour raisons de santé

Le projet de décret pour raisons de santé examiné lors du Conseil Commun du 18 juin a recueilli un vote unanime contre.

Ce projet est une nouvelle attaque contre les droits des agentes et agents publics. Contrairement à ce que le ministre a tenté de démontrer dans son courrier de réponse à l'intersyndicale FP, ce projet est régressif notamment en ce qui concerne le temps partiel thérapeutique.

Lors de la première séance du CCFP, sur la quasi centaine d'amendements, seule une quinzaine ont été intégrés. Une nouvelle fois, comme lors du CCFP sur le décret Autorisations Spéciales d'Absence, le gouvernement n'avait aucune volonté de faire bouger les lignes, à part à la marge.

Le texte représenté pour cette reconvoication ne présente aucun bougé réel par rapport au texte initial.

Pour Solidaires FP, une nouvelle fois, il s'agit en fait d'une provocation de l'administration qui ne tient aucunement compte des revendications portées par les organisations syndicales.

En conséquence, Solidaires FP a décidé de ne pas siéger à cette convocation.

Paris, le 6 juillet 2026